



Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles des P/O

Perpignan, le 16 mars 2009

Dossier viticole

Chers Adhérents,

Vous savez maintenant que le plan collectif obtenu par le syndicalisme et en particulier par Jérôme DESPEY dans le cadre de la nouvelle OCM est désormais opérationnel. Ce plan vient en succession du plan RQD en cours d'achèvement. C'est une réelle victoire syndicale.

Ce plan collectif permet d'arracher une vigne avec prime, et de replanter sur la même parcelle ou non, une vigne avec prime également.

Vous pouvez vous procurer le dossier à remplir auprès du comité RQD comme pour les autres plans (au 04 67 12 15 39).

Par contre, le comité ne peut plus, comme c'était le cas auparavant, se charger des mises en relation entre les arracheurs et les planteurs ; or, le dossier que vous devez déposer au comité RQD **doit impérativement être équilibré** (j'arrache 1 ha 20 ares, je plante 1 ha 20 ares exclusivement) sinon votre dossier ne sera pas accepté.

C'est la raison pour laquelle la FDSEA des Pyrénées Orientales et de l'Hérault mettent immédiatement en place un service commun aux adhérents, afin qu'un maximum d'entre vous puisse bénéficier des avantages de ce plan.

Cette action concerne donc les viticulteurs qui souhaitent arracher, ou planter uniquement, mais également ceux qui arrachent plus qu'ils ne plantent, et inversement.

Ce service a pour objectif de vous permettre de déposer un dossier à l'équilibre en rapprochant les hectares de plantation et d'arrachage.

Pour bénéficier des services de vos FDSEA, vous devez :

- Etre à jour de votre cotisation 2009 ([bulletin joint](#)) renvoyer à la **FDSEA des PO**
- Remplir [le formulaire ci-joint](#) à renvoyer à la FDSEA de ***l'Hérault*** ou des **PO**:

FDSEA 34 – Maison des Agriculteurs Bât.A – Mas de Saporta – CS 40013 – 34875 LATTES Cedex

FDSEA 66- Maison de l'Agriculture 19 Ave de Grande Bretagne 66000 PERPIGNAN

L'ensemble des dossiers sera ensuite transmis régulièrement au Comité Régional RQD qui recontactera les viticulteurs concernés.

Les FDSEA de l'Hérault et des P. O se tiennent à votre disposition.

Le Président
Claude JORDA